



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

De la ségrégation à la familiarité : l'agrégation réhabilitée?

Bouillon Florence, post-doctorante, SHADYC-EHESS Centre de la Vieille Charité- 2 rue de la Charité- 13002 Marseille

Cette communication vise à interroger la notion de justice spatiale en partant du constat de la défaillance du paradigme de la « mixité » comme principe de justice socio-spatiale, à la fois d'un point de vue théorique et pratique. La recherche de l'entre-soi est en effet une donnée fondamentale du fait urbain, qui concerne aussi bien les classes privilégiées (« La grande bourgeoisie aime vivre entre elle », résume Michel Pinçon en 1996) que les classes populaires (les *roughs* sont fuis par les *respectables* dans le quartier populaire londonien des années 1950 étudié par Peter Willmott et Michael Youg). Par ailleurs, les politiques de mixité ont, notamment en France, constitué le support de politiques territoriales dont l'un des effets a été la destruction de quartiers populaires dans les centres anciens, ainsi que la mise à l'écart de populations très vulnérables au sein du parc de logements sociaux.

Faut-il dès lors renoncer à toute lutte contre des phénomènes ségrégatifs ? Il va de soi que non. Mais il convient certainement de réinterroger le postulat assimilant toute division sociale de l'espace à une forme de ségrégation. En partant d'une enquête de terrain conduite auprès d'habitants en situation de vulnérabilité dans la ville de Marseille, nous proposons de démontrer que la familiarité est l'une des conditions de la cidadinité et, partant, de la justice spatiale, entendue ici comme sentiment de participation et d'appartenance à la ville.

Il existe donc une dimension de la ségrégation, celle précisément qui est *agrégative*, que les thématiques de la « fin des villes » et du « problème des banlieues » invisibilisent. En France, l'attachement des adolescents à leurs « cités » en constitue un premier signe (Lepoutre, 2001, Amrani et Beaud, 2004). Nos enquêtes de terrain, situées dans le centre-ville populaire marseillais, témoignent pareillement d'un attachement à la ville qui s'énonce sur le mode de l'interconnaissance. Ces observations nous incitent alors à une *réhabilitation de l'agrégation*, à laquelle appelait il y a dix ans déjà Henri Raymond (1996) ; non pas donc à la justification de la ségrégation comme politique urbaine, mais à la reconnaissance de l'agrégation en tant qu'elle est un processus central de la manière dont s'organisent les groupes dans la ville, et dont s'active un processus de territorialisation.

Se pose dès lors pour finir la question des frontières entre familiarité, agrégation et ségrégation. A quelles conditions la ville peut-elle se maintenir comme espace de la diversité, et à partir de quand disparaît-elle ? Ici doivent être réintroduites les notions d'accessibilité d'une part, d'anonymat d'autre part. Ainsi, parce qu'il est à la fois quartier populaire, espace d'altérité et lieu de circulation, le centre-ville de Marseille semble constituer un idéal-type d'une forme de justice spatiale, entendue *in fine* comme antithèse de la « captivité ». La réhabilitation actuelle de la ville, qui s'énonce encore et toujours sous le prisme de la mixité, ne met-elle pas cette ville-là en danger ?